

LE RÉEMPLOI

POUR LES PROFESSIONNELS DE LA VIGNE 2024

De la théorie à la pratique

Beaujolais NOUVELLE GÉNÉRATION SICAREX BEAUJOLAIS

Revera

SOMMAIRE

Scannez-moi pour consulter le livret !

01 INTRODUCTION ET CONTEXTE 03

02 LE RÉEMPLOI, COMMENT ÇA FONCTIONNE ? 08

03 COMMENT METTRE EN PLACE LE RÉEMPLOI ? 13

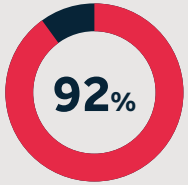
04 QUESTIONS / RÉPONSES 23

05 REMERCIEMENTS 26

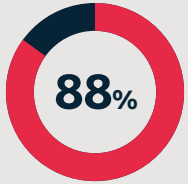


INTRODUCTION ET CONTEXTE

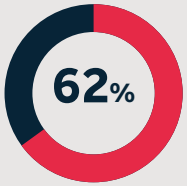
LES CHIFFRES CLÉS
DU RÉEMPLOI EN 2024



des Français se disent **favorables au retour de la consigne**
(sondage IFOP 2023)



des consommateurs **ont déjà pratiqué le réemploi de leurs emballages**
(source LEKO 2023)



des consommateurs **aimeraient adopter une ou plusieurs pratiques de réemploi.**
(source LEKO 2023)

Dès 4
utilisations

Avantage du réemploi des emballages en verre consignés par rapport aux emballages en verre à usage unique.



taux de retour moyen
sur le réseau de collecte Revera



- 51% d'eau



- 76% d'énergie



- 79% de CO_2

Un geste simple, pour un impact fort.
(source : Ademe 2019)

2,6 M
de tonnes de verre / an

collectées pour recyclage en France, soit la moitié du poids total des déchets ménagers.
(source : ADEME 2021)



Le premier argument en faveur du réemploi des packagings est d'ordre environnemental.
(source LEKO 2023)

INTRODUCTION
PRÉSENTATION DES RÉDACTEURS

Ce livre blanc est destiné aux vignerons et acteurs de la filière viti-vinicole, pour sensibiliser sur l'intérêt du réemploi, et apporter une solide base d'informations sur la mise en place opérationnelle du réemploi des bouteilles en verre pour tous les metteurs en marché.

Pour parvenir à cet objectif, la SICAREX Beaujolais a mis en place un protocole rigoureux en combinant une enquête qualitative (interviews d'une dizaine d'opérateurs) et une enquête quantitative (questionnaire en ligne ayant obtenu plus de 45 réponses).
Cette approche a permis d'analyser en profondeur les attentes, les besoins, ainsi que les préoccupations des opérateurs de la filière, complétée par l'expertise technique de Revera sur le réemploi du verre.

En intégrant des données chiffrées pour une vision statistique fiable et des informations détaillées pour une compréhension nuancée des enjeux, nous avons pu formuler des réponses adaptées et pertinentes aux questions soulevées par les professionnels du secteur.

Beaujolais NOUVELLE GÉNÉRATION SICAREX BEAUJOLAIS

Le Château de l'Eclair est l'hôte des expérimentations de la **SICAREX Beaujolais**, organisme technique de l'Interprofession du Beaujolais. Notre mission : expérimenter, de la vigne au verre, avec les vigneron.nes aujourd'hui pour anticiper les attentes sociétales de demain et pérenniser le vignoble du Beaujolais dans un contexte de changement climatique.

C'est dans le cadre d'un projet d'expérimentation que nous nous sommes lancés dans l'aventure du réemploi !

Sur les 20 ha du Domaine, nous produisons des vins des différentes appellations du Beaujolais, en blanc et en rouge.

Engagés pour une viticulture durable, nous sommes certifiés Terra Vitis, HVE et depuis la vendange 2023, nous sommes également certifiés AB sur une partie du Domaine.

Revera

Revera développe la filière du réemploi des bouteilles en verre en proposant une solution à 360° pour réduire leur impact carbone.

Un service de collecte, lavage et revente est ainsi mis en place pour offrir plusieurs vies aux contenants en verre tout en conservant leur finalité initiale.

Mieux que le recyclage, le réemploi ne nécessite pas la refonte du verre et diminue donc la quantité de déchets et les coûts de traitement.

Revera contribue à une société plus durable en mettant en avant les territoires locaux et l'économie circulaire à chaque étape de son activité.

Issue de la fusion de Rebooteille et Alpes Consigne en 2024, Revera est un réseau de plus de 400 producteurs et magasins partenaires, qui s'agrandit jour après jour en Rhône-Alpes et alentours.

CONTEXTE
LES ACTEURS DU RÉEMPLOI EN FRANCE

Les Eco-organismes

Un éco-organisme a pour mission de prendre en charge, dans le cadre de la Responsabilité Élargie du Producteur (REP), la fin de vie des emballages que leurs adhérents mettent sur le marché.

Concrètement, chaque metteur en marché doit s'affilier à un éco-organisme, auquel il paye une éco contribution proportionnelle à sa production annuelle, qui financera le réemploi et/ou le recyclage des emballages après usage.

En France, CITEO, ADELPHE et LEKO sont les 3 éco-organismes agrémentés pour les emballages ménagers.

citeo.com | adelphe.fr | leko-organisme.fr

Le Réseau Vrac et Réemploi

Le Réseau Vrac et Réemploi, c'est le réseau national des entreprises du réemploi des emballages et de la vente en vrac. Issu de la fusion entre le Réseau Vrac et le Réseau Consigne, ses missions sont de :
- Agir pour un cadre légal favorable
- Développer le marché et connecter les acteurs
- Promouvoir la filière
- Sensibiliser le grand public au réemploi des emballages

Tous les acteurs du vrac et réemploi peuvent adhérer à RVR.

reseauvracetreemploi.org

France Consigne

France Consigne est un groupement de 11 opérateurs du réemploi des bouteilles en verre en France, dont Revera est l'un des cofondateurs. À travers un réseau commun de plus de 1350 points de collecte, et de 650 producteurs accompagnés, France Consigne apporte des solutions de réemploi d'emballages au niveau national en s'appuyant sur l'expertise des filières locales.

contact : Clémence HUGOT

contact@franceconsigne.fr

franceconsigne.fr

CONTEXTE
OBLIGATIONS RÉGLEMENTAIRES POUR LA FILIÈRE

LE PPWR

Le PPWR (Proposal Packaging and Packaging Waste) est une loi en cours de préparation au niveau européen, qui introduit des exigences et fixe des objectifs concrets de réemploi dans divers secteurs, notamment les boissons et les emballages de transports.

Le texte vise à imposer également une obligation de reprise des emballages réemployables par les distributeurs, afin de démocratiser véritablement le geste de retour de la bouteille pour réemploi.

Il ouvre également la possibilité aux Etats membres de dépasser ces objectifs par des mesures nationales plus ambitieuses, telles que celles de la Loi AGEC sur le réemploi, qui ne devraient ainsi pas être remises en cause.

LOI ANTI-GASPILLAGE pour une économie circulaire

Loi AGEC

La Loi AGEC (Anti-Gaspillage pour une Economie Circulaire), votée en 2020, vise à transformer l'économie linéaire (produire, consommer, jeter) en une économie circulaire.

Elle touche de nombreux domaines économiques. Concernant la production de boissons, tous les metteurs en marché commercialisant plus de 10 000 unités par an devront mettre sur le marché un pourcentage du volume de leurs emballages en réemploi ou réutilisation, pourcentage qui évoluera jusqu'en 2027 selon leur CA annuel (cf tableau ci-dessous).

Obligation de réemploi imposée par la loi AGEC

	2023	2024	2025	2026	2027
CA > 50 M€	5%	6%	7%	8%	10%
20 M€ < CA < 50 M€	nc		5%	7%	10%
CA < 20 M€	nc			5%	10%

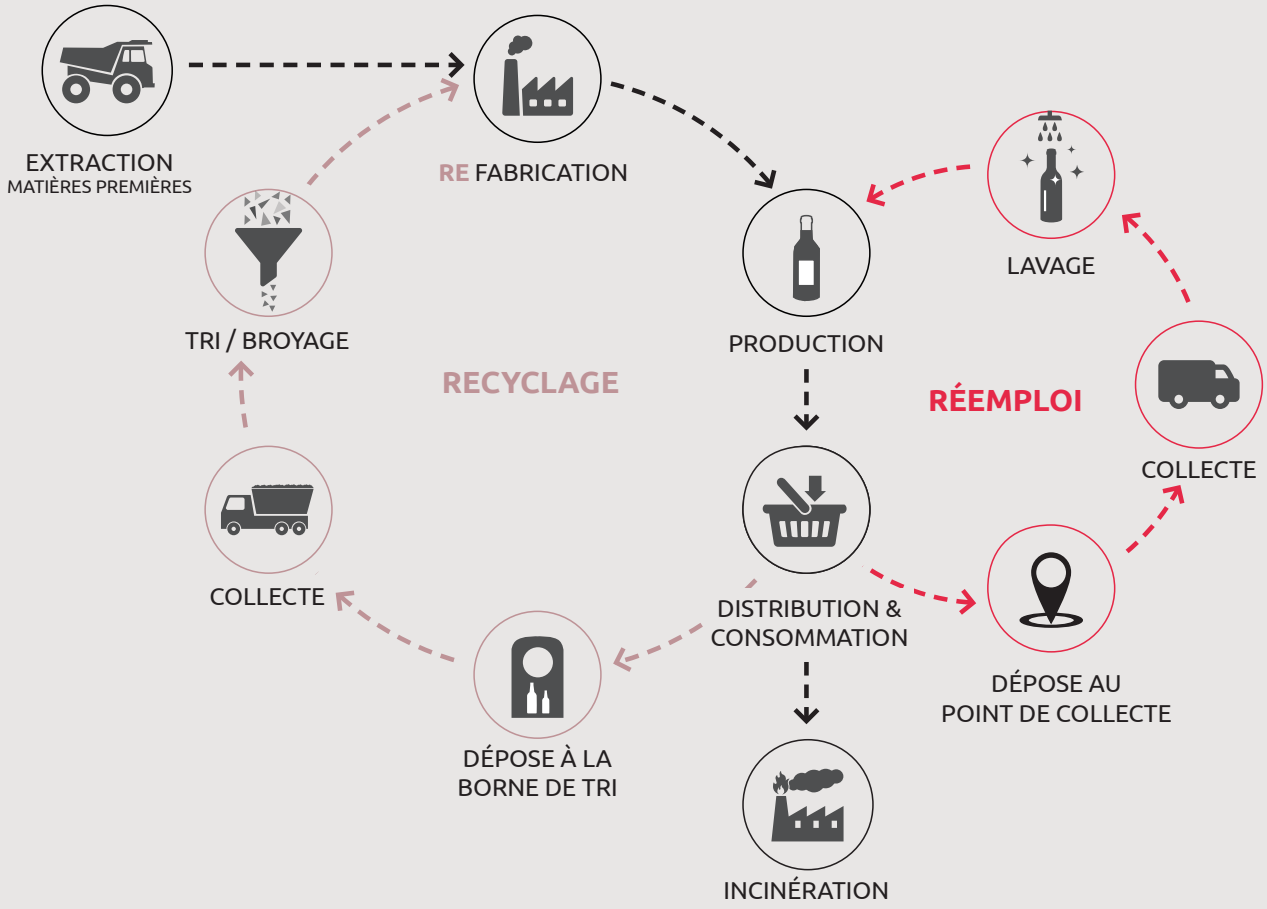


crédit : Olivier Ramonteu

LE RÉEMPLOI, COMMENT ÇA FONCTIONNE ?

LE RÉEMPLOI, COMMENT ÇA FONCTIONNE ?

LE CONCEPT



Boucle du réemploi, complémentaire à la boucle du recyclage

La boucle du réemploi est une solution complémentaire à la boucle du recyclage déjà bien installée en France. Complémentaire, mais différente.

En effet, lorsqu'une bouteille en verre est déposée dans un silo à verre pour recyclage, cette dernière est cassée et fondue afin d'être transformée en matière première qui servira, par la suite, à la refabrication de bouteilles… La bouteille doit donc être refabriquée à chaque nouveau cycle.

Pour le réemploi, la bouteille, une fois utilisée, est collectée, lavée et reconditionnée pour permettre un nouveau cyle. **Une seule étape de fabrication est donc nécessaire pour plusieurs cycles d'utilisation.**
Un avantage environnemental certain, mais aussi un avantage économique, notamment pour les collectivités qui supportent les coûts liés au recyclage.
La boucle du réemploi s'articule autour de 5 étapes principales : la production des bouteilles aptes au réemploi, la commercialisation, le retour en point de collecte des bouteilles vides, la collecte/tri et le lavage/reconditionnement.

LE RÉEMPLOI, COMMENT ÇA FONCTIONNE ?
LES DIFFÉRENTS SYSTÈMES

	SYSTÈME CLÉ EN MAIN	LAVAGE À FAÇON
Accompagnement au passage au réemploi	✓	✗
Mise en avant et intégration aux outils de communication	✓	✗
Collecte des bouteilles dans les points de collecte	✓	✗
Collecte des bouteilles retour issues de la vente directe	✓	**Sur devis**
Tri, stockage et massification	✓	✗
Lavage	✓	✓
Reconditionnement	✓	✓
Transport	**Sur devis**	**Sur devis**
Revente	**Mutualisée**	**D'un unique lot**
Risque de casse ou de non-lavage	**Inclus**	**A la charge du client**
Coût	**Forfait d'intégration +abonnement**	**Devis à la demande**

Quel système choisir ?

Il existe deux possibilités pour réemployer vos bouteilles en verre : le service **clé en main**, et la prestation de **lavage à façon**.

Le système "clé en main" s'adresse à des acteurs respectant un format de bouteilles «standard», et souhaitant garder l'esprit libre concernant le retour de leurs bouteilles.
Le service intègre toutes les étapes indispensables pour un fonctionnement optimal : accompagnement, communication, collecte, tri, lavage des bouteilles sales, reconditionnement des bouteilles propres, etc.

La prestation «Lavage à façon» s'adresse à des metteurs en marché :

- souhaitant conserver un format de bouteille spécifique (non standard)
- ou disposant d'un stock de bouteilles sales nécessitant un lavage pour être utilisées.

La prestation comprend le lavage des bouteilles sales et le reconditionnement des bouteilles propres, les autres étapes de la boucle étant à la charge du metteur en marché.

LE RÉEMPLOI, COMMENT ÇA FONCTIONNE ?
LES AVANTAGES ENVIRONNEMENTAUX

La consigne est très vite vertueuse

Pour produire une bouteille en verre **recyclée**, il faut chauffer le verre pendant **24h à 1500°C**.
Pour **réemployer** une bouteille en verre il faut la laver **20 minutes à 80°C**.
Malgré la logistique retour nécessaire pour le réemploi, la différence de process industriel entre les deux procédés génère un avantage écologique très en faveur du réemploi.

De nombreuses études ont démontré la pertinence environnementale du réemploi par rapport au recyclage. Une des dernières en date, réalisée par l'ADEME en 2023, renouvelle ce constat.

Dans les grandes lignes, l'étude montre que **l'emballage en verre réemployable est quasiment systématiquement plus avantageux que l'emballage en verre à usage unique** pour cinq des sept catégories d'impacts étudiées.

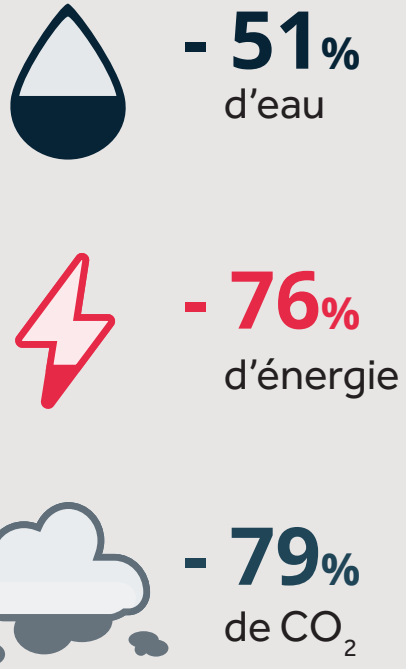
Ces cinq catégories sont les changements climatiques, les émissions de particules, la formation d'ozone photochimique, l'acidification et l'épuisement des ressources fossiles.

Pour les deux autres catégories d'impacts (épuisement des ressources en eau, eutrophisation d'eaux douces), aucune ne se démarque.

Les bénéfices environnementaux du réemploi apparaissent rapidement. **Il suffit de deux réutilisations** (pour les scénarios « particuliers ») à quatre (pour le scénario « CHR ») **pour que l'emballage en verre réemployable l'emporte**.
Il s'agit d'un nombre de cycles très faible, situé en-deçà du seuil de rentabilité économique du réemploi.

Aussi**, le réemploi du verre l'emporte sur le verre jetable quelle que soit la distance de transport étudiée**, c'est-à-dire pour des distances allant de 25 à 600 km entre le site de remplissage et le centre de distribution. Des valeurs qui recouvrent l'essentiel des distances observées en France.

Enfin, ces résultats valent pour l'ensemble des valeurs étudiées pour le taux de recyclage, l'ADEME ayant appliqué des taux compris entre 78,7 et 90 %.



Réemploi vs recyclage. Source : Ademe 2019

LE RÉEMPLOI, COMMENT ÇA FONCTIONNE ?
LES AVANTAGES ENVIRONNEMENTAUX

Comme évoqué dans les paragraphes précédents, **les bénéfices environnementaux de la consigne peuvent être constatés sur différentes catégories d'impacts.**

Pour en savoir plus sur l'impact de la consigne sur l'empreinte carbone d'un litre de vin, nous vous invitons à consulter l'annexe disponible en cliquant ci-dessous.

Accéder à l'annexe juste ici !

	Dispositif	METEOR	Coat Albret	Tof&Co	Jean Bouteille	J'aime Mes Bouteilles	Bout' à Bout'
	Nombre de cycles	19,27	3,98	6,11	1,93	1,14	4,75
Catégories d'impact	Changement climatique	+	+	+	+	=	+
	Acidification	+	+	+	+	=	+
	Eutrophisation aquatique des eaux douces	+	=	+	=	=	=
	Eutrophisation aquatique marine	+	+	+	=	=	+
	Déplétion des ressources minérales et fossiles	+	+	+	+	=	+
	Déplétion des ressources en eau	=	=	=	=	=	=
	Consommation d'énergie primaire non renouvelable	+	+	+	+	=	+
	Emission de particules	+	=	+	=	=	=

Source ADEME 2018 "Synthèse de l'Analyse de 10 dispositifs de réemploi ou réutilisation d'emballages ménagers en verre" :
Positionnement des organisations avec réemploi-réutilisation par rapport aux organisations sans réemploi-réutilisation équivalents sur l'ensemble des indicateurs et dispositifs étudiés.
Légende :

- + : système avec réemploi plus performant
- = équivalence entre système avec et sans réemploi
- - : systène sans réemploi plus performant



crédit : Olivier Ramonteu

COMMENT METTRE EN PLACE LE RÉEMPLOI ?

COMMENT METTRE EN PLACE LE RÉEMPLOI ?
LES STRATÉGIES À DÉVELOPPER

Stratégie économique

L'un des arguments forts du réemploi est de permettre aux acteurs de la filière de s**e prémunir des fluctuations de prix** autour de la bouteille.

En effet, l'objectif est que ces bouteilles lavées puissent être proposées à un **prix relativement stable dans le temps**, **déconnecté des fluctuations du marché** et **plus intéressant que celui des bouteilles neuves à terme**.

Plus le nombre de cycles par bouteille et le volume de bouteilles réemployées seront importants, plus le gain économique le sera.

Avant de se lancer, il faut tenir compte de plusieurs facteurs économiques qui vont des frais de mise en place, aux frais de clichés pour la réalisation de nouvelles étiquettes en passant, pour certains, par l'achat de bouteilles compatibles avec le cahier des charges du réemploi.

Ces éléments ont un impact direct sur les coûts de production. Il s'agit d'une mise de départ qui s'amortit par la suite. Une réflexion sur la politique tarifaire accompagne régulièrement la mise en place du réemploi.

Stratégie de communication

Le réemploi marque une rupture avec les codes de la distribution d'aujourd'hui. **Il est donc capital d'accompagner ce changement de pratique avec beaucoup de pédagogie, à la fois pour les clients professionnels mais aussi pour les particuliers.**

Afin de sensibiliser les clients aux contenants réemployables, **l'utilisation du pictogramme national du réemploi est un premier levier**. A apposer sur l'étiquette, il peut également être placé sur d'autres endroits stratégiques de la bouteille (le col, à la place d'une médaille…) afin d'être facilement repérable.



Pictogramme du réemploi sur le goulot des bouteilles Jacques Frelin

Un contenant **plus éco-responsable et éco-conçu est également un axe de communication auprès de vos clients.** En effet, pour 47% des consommateurs le respect de l'environnement est une motivation d'achat[1].

Il est donc important de mettre en avant les bénéfices environnementaux de la bouteille réemployable directement sur votre étiquette ou contre-étiquette, sur vos réseaux sociaux, votre site internet, vos cartons, dans la presse… Les possibilités sont nombreuses.

La mise en place du réemploi peut également s'intégrer dans votre stratégie RSE.

1 Source Baromètre 2024 SoWine Dynata

COMMENT METTRE EN PLACE LE RÉEMPLOI ?
LES STRATÉGIES À DÉVELOPPER

Stratégie commerciale

Se lancer dans la boucle du réemploi est également **une solution pour aller chercher de nouveaux clients**, notamment professionnels.
En effet, un contenant réemployable est un bon argument pour les réseaux de distribution spécialisés, les commerces de bouche engagés, et les circuits CHR déjà habitués au réemploi sur d'autres catégories de boisson (eau, soft...)… Ces distributeurs sont en quête de nouvelles pratiques éco-responsables qui complètent des labels et/ou engagements environnementaux.

Le réemploi est une façon efficace de se démarquer en mettant en marché un vin en phase avec les attentes des consommateurs d'aujourd'hui.
L'utilisation d'un contenant réemployable permet de se différencier positivement de ses concurrents, de se démarquer de l'offre existante, de se positionner comme pionnier sur ce sujet auprès de votre client/distributeur.

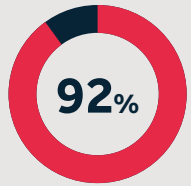
Proposer un contenant réemployable consigné permet également de fidéliser vos clients. En effet, les particuliers qui rapportent les bouteilles consignées sont susceptibles d'effectuer un nouvel achat.
Les clients professionnels peuvent fidéliser par le même levier leur clientèle particulière s'ils acceptent de devenir point de collecte.

L'opérateur du réemploi qui vous accompagne communiquera sur votre engagement (carte en ligne, réseaux sociaux, infolettres, etc), et effectuera la mise en lien avec le réseau de points de collecte via un catalogue des producteurs partenaires.

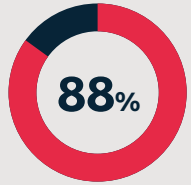
Conclusion des stratégies

Mettre en place le réemploi demande donc une profonde réflexion en amont.
En effet, il est intéressant de sonder la sensibilité de vos distributeurs en amont, celle de vos clients particuliers également, d'interroger vos pratiques en interne, votre logistique, vos salariés aussi pour les impliquer dès la mise en place du projet.

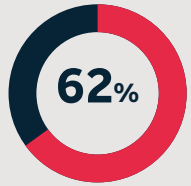
Ceci afin d'adapter, le plus en amont possible, vos stratégies à la fois commerciale, économique et de communication.



des Français se disent **favorables au retour de la consigne**
(sondage IFOP 2023)



des consommateurs **ont déjà pratiqué le réemploi de leurs emballages**
(source LEKO 2023)



des consommateurs **aimeraient adopter une ou plusieurs pratiques de réemploi.**
(source LEKO 2023)

COMMENT METTRE EN PLACE LE RÉEMPLOI ?
LES ÉLÉMENTS TECHNIQUES À QUESTIONNER

Longtemps pratiquée en France, la consigne des bouteilles en verre a progressivement disparu à partir des années 70, suite à l'engouement pour les nouveaux emballages à usage unique (tetra-pack, bouteilles plastiques, etc).

De fait, la très grande majorité des bouteilles en verre mises en circulation aujourd'hui ne sont pas aptes au réemploi, pour différentes raisons indépendantes :

- l'étiquette est à colle permanente, et ne se décolle pas au lavage de la bouteille ;
- la conception de la bouteille est prévue pour un usage unique, et ne résiterait pas à plusieurs cycles d'utilisation ;
- le format de la bouteille n'est pas un format «standard» ;

Le réemploi des bouteilles nécessite également le respect d'autres paramètres, afin de garantir une réemployabilité maximale des emballages.

Les bouteilles



Les différents acteurs du réemploi en France ont défini une liste nationale des références réemployables, garantissant une résistance accrue et une interopérabilité des acteurs, facilitant toutes les opérations de tri, de stockage et de revente.

Pour le vin, cette liste comprend actuellement 4 références, basées sur les modèles de bouteilles bordelaises et bourguignonnes, en teinte antique et blanche. Cette liste est régulièrement mise à jour pour intégrer de nouvelles références.

Si la distribution de votre production s'effectue à l'échelle nationale ou multirégionale, il est impératif de passer sur une référence réemployable standard, acceptée par tous les opérateurs de France Consigne.



Standards nationaux des bouteilles de vin

Depuis 2021, l'éco-organisme CITEO développe une nouvelle gamme de bouteilles et de pots réemployables en verre.

Les contenants de cette gamme présenteront sur leur pourtour l'inscription «Réemployable» en relief, avec le logo "R coeur", afin de rendre le réemploi plus simple et compréhensible par les consommateurs, dont le geste de retour des emballages après usage des produits est indispensable.

Une partie de ces nouveaux emballages sont actuellement en test et devraient être prochainement commercialisés à grande échelle.

Logo «R coeur» directement moulé sur les futurs standards de contenants réemployables développés par CITEO.



crédit : Fabrice Peltier

COMMENT METTRE EN PLACE LE RÉEMPLOI ?
LES ÉLÉMENTS TECHNIQUES À QUESTIONNER

Les étiquettes



Les étiquettes doivent également respecter un cahier des charges précis afin de garantir leur décollement lors du lavage.

Ce cahier des charges définit les principaux paramètres de l'étiquette réemployable :

- les dimensions maximales de l'étiquette
- le type d'adhésif
- le type de papier
- le type d'encre, et la couverture d'encre
- les finitions / ennoblissements possibles.

L'adhésif utilisé pour vos étiquettes doit être "lavable" ou "soluble en solution alcaline".
Le papier choisi pour votre étiquette devra être non couché, non contrecollé et sans traitement chimique imperméabilisant.
Certaines finitions esthétiques peuvent également altérer l'efficacité du lavage, aussi il est recommandé d'éviter les grands aplats de couleur ainsi que les effets satinés ou vernis, et d'être très restrictif sur la dorure.

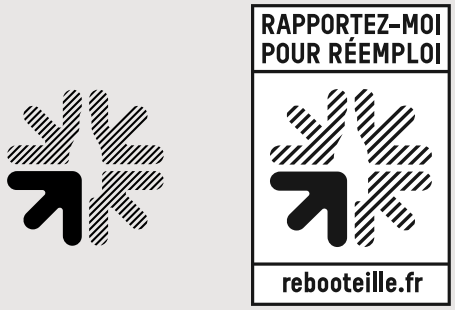
Le BAT de votre étiquette devra être validé par votre opérateur de réemploi.

Le picto du réemploi

Le pictogramme national du réemploi indique que l'emballage est réemployable.

Il est indispensable de l'intégrer dans le design des étiquettes, pour informer les consommateurs qu'ils peuvent rapporter cette bouteille, dans l'un des points de collecte partenaires.

Un kit graphique complet est fourni par votre opérateur du réemploi avec plusieurs déclinaisons du pictogramme.



Déclinaisons du pictogramme du réemploi, à intégrer dans les étiquettes.



Visuel de la 1ère cuvée réemployable mise sur le marché par le Château de l'Eclair

COMMENT METTRE EN PLACE LE RÉEMPLOI ?
LES ÉLÉMENTS TECHNIQUES À QUESTIONNER

Les capsules CRD

Depuis 2019, la Capsule Représentative des Droits (la Marianne) est facultative[1]. Cela permet une remise en cause de ce surbouchage non-recyclable du fait de sa structure complexe d'aluminium et de plastique.

Les lignes de lavage sont, en général, en capacité de retirer automatiquement les capsules des bouteilles avant lavage, grâce à une gratteuse-débouchonneuse placée en amont.
Mais le procédé use plus rapidement les bouteilles, et par simplicité, il est préférable de ne pas mettre de capsule.

De plus en plus de metteurs en marché, engagés dans le réemploi ou non, s'affranchissent donc de la capsule, par considérations environnementales ou économiques, au vu des très fortes hausses de coûts de ces dernières années.

Les obturateurs à vis

Les bouchons à vis sont compatibles avec le réemploi, dans la mesure où les bouchons sont à ailettes détachables et ne laissent pas de bague résiduelle sur le goulot de la bouteille.

Pour le moment, aucune référence de bouteille standard préconisée pour le vin ne permet un bouchage à vis.



Bouteille de jus réemployable, avec bouchon à vis à ailettes détachables, ne laissant aucune bague sur le goulot

Les cires

Il est possible de remplacer les capsules CRD par de la cire pour cacheter le goulot de la bouteille.

Attention, seule la cire naturelle d'abeille, qui se dissout à 70°C, est compatible avec le réemploi des bouteilles en verre !
Les cires synthétiques ne peuvent pas être utilisées dans le cadre du réemploi, car ne se dissolvent pas totalement dans les bains de lavage et laissent des traces sur toutes les bouteilles lavées par la suite.

Les numéros de lots

LOT 23 456F

Les numéros de lot ne doivent pas être gravés sur la bouteille. Cela évite tout risque de double numérotation lors d'un prochain cycle d'embouteillage.
Le numéro lot doit figurer sur l'étiquette uniquement.

1. La commercialisation de vin sans CRD peut être réalisée si :
 - Les vins sont accompagnés d'une facture pour les particuliers, dans la limite de 90L.
 - Les vins sont accompagnés d'un DSA pour les professionnels.

COMMENT METTRE EN PLACE LE RÉEMPLOI ?
LE CERTIFICAT DE VALIDATION RÉEMPLOI

Certificat de réemploi

Après la vérification de tous ces paramètres, votre opérateur de réemploi est en mesure d'éditer le(s) certificat(s) de validation réemploi.

Un certificat est nécessaire pour chaque gamme de bouteilles ayant des caractéristiques différentes (format bouteille, papier étiquettes, etc).

Ce certificat garantit :

- que vos bouteilles sont conformes aux cahiers des charges bouteilles et étiquettes de votre opérateur de réemploi ;
- que vos bouteilles peuvent être distribuées chez tous les distributeurs référencés par les opérateurs de réemploi membres de France Consigne ;
- que vos bouteilles peuvent ainsi être collectées par tous les opérateurs de réemploi membres de France Consigne.

Pour une certification multiterritoire ou nationale, un certificat de réemploi France Consigne peut vous être délivré. Il permet la collecte de vos bouteilles, sur tous les territoires couverts par un membre de France Consigne.


Rebooteille

CERTIFICAT
DE VALIDATION RÉEMPLOI

CE CERTIFICAT EST REMIS À

CHÂTEAU DE L'ECLAIR
BEAUJOLAIS VILLAGES NOUVEAU

Dimensions étiquette
Référence étiquette
Absence de vernis, de dorure à chaud
Dimensions CET
Référence CET
Imprimeur
Numéro de lot non gravé sur la bouteille
Type de bouteille
Référence bouteille
Teinte
Type de fermeture
GENCODE

CHATEAU DE L'ECLAIR
VINS CONTEMPORAINS
RAPPORTEZ-MOI POUR REEMPLOI
BEAUJOLAIS VILLAGES NOUVEAU
Appellation Beaujolais-Villages Contrôlée
PRODUIT DE FRANCE

BEAUJOLAIS-VILLAGES NOUVEAU
Appellation Beaujolais Villages Contrôlée
2023
PRODUIT DE FRANCE
GAMAY
Mis en bouteille au Château
www.chateaudeleclair.com
alc.13% vol.
750 ml

Validé en réemploi par Rebooteille

REMIS LE 11/10/2023

PAR Michel EMMERY

Certificat de réemploi Château de l'Eclair

COMMENT METTRE EN PLACE LE RÉEMPLOI ?
LA COLLECTE ET LE RETOUR DES BOUTEILLES

Vous pouvez, si vous le souhaitez, faire de votre domaine ou cave un point de collecte pour les bouteilles réemployables et/ou consignées. Vous serez alors identifié, sur une carte interactive, comme producteur et point de collecte pour le grand public.

Pour cela, il vous faudra prévoir un espace de stockage pour vos bouteilles, à l'abri de la pluie et du soleil (UV).

Pour la collecte des bouteilles, votre opérateur de réemploi met à votre disposition (contre caution) des casiers consignés qui vous permettront de stocker les bouteilles rapportées, afin de les rapatrier au centre de tri et de lavage dans les meilleures conditions.

Les moyens de collecte

Les moyens de collecte varient selon les types d'acteurs et les réseaux de distribution.
Cela peut être des casiers pouvant accueillir 12 bouteilles 75cl/1L ou des palox (casiers métalliques pouvant contenir jusqu'à 600 bouteilles).

Le nombre de casiers ou de palox mis à disposition dépend :

- du type d'acteur : producteur, magasins, etc
- de la distance avec Lyon
- de la variété des produits distribués
- de la surface de stockage possible
- de la présence d'un gerbeur sur place.

Casiers 12 btls et palox 600 btls.



Retour et collecte

Les bouteilles rapportées par les consommateurs sont réceptionnées dans les points de collecte, et mises en casiers.

Dès que tous les casiers d'un point de collecte sont pleins, ce dernier envoie une demande de collecte, traitée rapidement par l'opérateur de réemploi.

Lors de la collecte, les casiers pleins sont échangés contre des casiers vides, prêts à réceptionner des nouvelles bouteilles rapportées.

Casiers dans un point de collecte



COMMENT METTRE EN PLACE LE RÉEMPLOI ?
CONSIGNE MONÉTAIRE ET FACTEURS DE RÉUSSITE

La consigne monétaire



PICTO DU RÉEMPLOI

RÉCUPÉRER LES BOUTEILLES + RENDRE LA CONSIGNE



VIGNETTE CONSIGNE

MISE EN AVANT DU RÉEMPLOI SUR LES NOUVELLES RÉFÉRENCES

Sur les recommandations de l'ADEME, pour avoir un fort taux de retour des bouteilles, **Revera a mis en place, dès le début de son activité, une consigne monétaire de 0,50 € par bouteille.**

Concrètement, lors de l'achat d'une bouteille réemployable, le consommateur paye une consigne de 0,50 €, qui lui est restituée par le point de collecte lorsqu'il rapporte la bouteille une fois consommée.
Grâce à son réseau de points de collecte unifié, les consommateurs peuvent rapporter leurs bouteilles dans n'importe quel point de collecte, et sont remboursés de leur(s) consigne(s).

Revera assure deux fois par an, auprès des distributeurs, la régularisation entre les consignes trop-perçues ou avancées.

Les facteurs de réussite

L'engagement de l'équipe du magasin / point de collecte est le 1er facteur de réussite. Le passage au réemploi nécessite un changement d'habitude chez les clients. Il est important que toute l'équipe du magasin les accompagne sur le long terme, pour ancrer durablement cette nouvelle habitude. Cela passe par :

- une rapide formation de l'équipe pour mettre en place les bonnes pratiques, et répondre aux questions des consommateurs
- une information continue auprès de la clientèle, à chaque passage en caisse, complétée par des outils de communication en magasin.

Une équipe peu impliquée ou avec un fort turn-over réduit significativement le taux de retour.

Outre des volumes collectés proportionnels au nombre de bouteilles disponibles en rayon, **une grande diversité de boissons consignées augmente les ventes et retours des bouteilles réemployables.** Un client ayant découvert le système avec un type de boisson (ex : bière) sera plus enclin à acheter également d'autres boissons (jus, vin, etc) en bouteilles réemployables, augmentant ainsi l'impact du dispositif.

COMMENT METTRE EN PLACE LE RÉEMPLOI ?
LES FINANCEMENTS POSSIBLES

ADEME et Eco-organismes

De nombreux Appels À Projets (AAP) sont lancés régulièrement par les éco-organismes et l'ADEME (Agence de la transition écologique) pour soutenir financièrement le développement du réemploi auprès des metteurs en marché.

Revera suit et analyse attentivement ces différents AAP, et selon la nature des projets attendus, peut vous accompagner dans la rédaction de votre réponse pour financer votre transition vers le réemploi.

Les collectivités

Les collectivités locales ont également un rôle à jouer dans la transition écologique que représente le passage au réemploi des emballages.

Avec des objectifs de collecte ou de prévention des déchets de plus en plus ambitieux, souvent accompagnés d'un Plan Local de Prévention des Déchets Ménagers ou Assimilés (PLPDMA), les collectivités locales peuvent financer les investissements des metteurs en marché parfois nécessaires au passage au réemploi.

Revera est en contact avec de nombreuses collectivités locales et les accompagne dans la mise en place de soutiens financiers à la transition des acteurs de leur territoire.

Les pouvoirs publics

En Auvergne-Rhône-Alpes, un Dispositif National d'Aide à l'Investissement Immatériel (DINAII) a été déployé, en 2023 et 2024, pour permettre aux entreprises de l'agroalimentaire de faire face aux nouveaux enjeux de stratégies, de réglementations ou encore techniques qu'elles peuvent rencontrer.

Le Dispositif National d'Aide à l'Investissement l'Immatériel (DiNAII) soutient les investissements immatériels des TPE et PME agroalimentaires sous la forme d'actions collectives.

L'objectif de ce dispositif est d'aider les PME agroalimentaires dans leur stratégie pour agir sur les facteurs clés de leur compétitivité. Il peut prendre la forme d'actions collectives telles que des actions de conseil, de formation, de capitalisation d'expériences ou des actions conduites dans le cadre des pôles de compétitivité.

draaf.auvergne-rhone-alpes.agriculture.gouv.fr

ADEME
AGENCE DE LA TRANSITION ÉCOLOGIQUE

adelphe

CITEO

LÉKO



crédit : Karsten Wurth

QUESTIONS / RÉPONSES

QUESTIONS / RÉPONSES

Y'a t-il des risques sanitaires avec le réemploi des bouteilles ?

Une fois rapportés par le consommateur, les emballages vides sont traités par un système de lavage industriel avant d'être reconditionnés et remis en vente.

L'étape de lavage est clé : pour que la boucle fonctionne, les emballages lavés doivent présenter les mêmes garanties que les emballages neufs. Dans leur process, les systèmes de lavage sont adaptés à la matière et à la forme de l'emballage.

L'étape d'inspection est particulièrement importante et permet de détecter les anomalies :
1. Physiques : présence de corps étrangers, intégrité de l'emballage ;
2. Microbiologiques : présence de bactéries ou d'allergènes après le lavage ;
3. Esthétiques : présence de traces d'étiquettes, d'anneaux d'usure.

Lorsqu'une de ces anomalies est détectée l'emballage est écarté.

source : FAQ Citeo

Le verre garde-t-il en mémoire les chocs ? Et les risques ?

Selon les différents retours opérationnels, une bouteille en verre peut présenter un risque de casse dans la boucle de réemploi, soit car elle a un défaut lié à sa fabrication (faiblesse dûe à un «infusible» résiduel lors du moulage), soit car l'épaisseur du verre est trop fine pour résister aux différents chocs subis au cours des étapes de collecte et transport.

Vais-je devoir gérer deux lots de bouteilles différentes ?

Si vos vins sont uniquement destinés au marché national, vous pouvez gérer uniquement un lot de bouteilles compatible avec le cahier des charges du réemploi.

Si vous destinez vos vins aux marchés export, dans ce cas, vous pouvez vous référer à la question suivante.

Je fais de l'export, comment gérer le circuit du réemploi ?

Pour les bouteilles destinées à l'export, que ce soit en UE ou hors UE, 2 solutions s'offrent à vous :

1. Vous pouvez faire le choix de conserver la même référence de bouteille que celle utilisée pour les bouteilles réemployables. L'avantage ? Ne gérer qu'une seule référence de bouteille par lot.
L'inconvénient ? Un impact négatif sur l'empreinte carbone de votre activité si vous expédiez d'habitude en bouteilles légères.

2. Utiliser 2 références de bouteilles différentes. L'une compatible avec le cahier des charges du réemploi sur le marché national, une seconde, de votre choix, pour l'export.
L'avantage ? Permet de conditionner les vins dédiés à l'exportation en bouteilles allégées et donc de réduire son empreinte carbone.
L'inconvénient ? La multiplication des références peut entraîner des erreurs lors de l'embouteillage ou de la préparation des commandes, il faut donc être vigilant.

QUESTIONS / RÉPONSES

Y a-t-il un avantage sur l'éco-contribution pour les bouteilles réemployables ou réemployées ?

Les éco-organismes, comme CITEO et LEKO, ont pour mission d'assurer et de financer les étapes de la fin de vie des emballages par leur recyclage ou leur réemploi.

Toute entreprise qui met en marché des produits emballés (emballages primaires et secondaires), est concernée par la Responsabilité Élargie du Producteur (REP) et doit donc adhérer à un éco-organisme. L'entreprise verse à l'organisme auquel elle adhère, une éco-contribution qui permettra de participer au frais de traitement de la fin de vie de ses emballages.

Parmi les bénéfices du réemploi, on peut notamment souligner la dispense de versement de l'éco-contribution pour les emballages réemployés et/ou réemployables (re) mis sur le marché.

Les bouteilles perdent-elles leur esthétisme avec le temps ?

Dans les pays qui pratiquent la consigne depuis longtemps, les bouteilles peuvent présenter des signes d'usure (abusage) sur les zones spécifiques de frottement.



Ces signes d'usure ne sont pas un frein à l'achat, car les consommateurs locaux savent ainsi que la bouteille a déjà eu de nombreuses vies.

Avec un taux de retour moyen de 58% sur le réseau Revera, une bouteille effectue statistiquement au maximum 8 cycles. C'est actuellement trop peu pour générer des rayures dommageables pour l'image du produit. A terme, les bouteilles trop usées pourront être isolées si nécessaire.

Le réemploi est-il envisageable pour les cartons ?

Absolument ! Pour vos ventes directes, les cartons peuvent remplacer les sacs en papier ou les emballages traditionnels, contribuant ainsi à réduire l'impact environnemental.

Quant à vos clients professionnels, ils seront également heureux de vous les restituer pour un nouvel usage !

Quel est le taux de retour des bouteilles en magasin ?

Le taux de retour des bouteilles est un facteur très variable d'un magasin à l'autre, selon le type d'acteur, sa clientèle, son type de distribution, sa communication, le montant de la consigne, etc.

En 2024, le taux de retour moyen sur le réseau Revera est de 58%.

REMERCIEMENTS ET CONTACTS

MINISTÈRE
DE L'AGRICULTURE
ET DE L'ALIMENTATION
Liberté
Égalité
Fraternité

Ce projet d'exprimentation du réemploi et le livre blanc que vous venez de lire ont pu être réalisés avec le soutien financier du DINAII.

Nous remercions le Ministère de l'agriculture et de l'alimentation ainsi que la Direction Régionale de l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt de la région Auvergne-Rhône-Alpes pour leur implication dans ce projet.

Nous tenons également à remercier les opérateurs du secteur qui ont accepté de répondre à notre questionnaire ou de nous rencontrer pour des interviews plus approfondies.

Beaujolais
NOUVELLE GÉNÉRATION
SICAREX BEAUJOLAIS

Le Château de l'Eclair, domaine expérimental de la SICAREX Beaujolais, remercie également ses clients, particuliers et professionnels, pour leur soutien dans la mise en place de ce projet.

Nous remercions également les équipes de l'IFV Villefranche sur Saône qui nous ont accompagné pour quantifier l'impact environnemental de ce changement de pratique et nous ont soutenu dans la réalisation de ce projet.

Nous tenons aussi à remercier Revera pour leur accompagnement et leur investissement dès les prémices du projet.

Si vous souhaitez en savoir plus sur notre expérience du réemploi au Château de l'Éclair vous pouvez nous contacter par mail ou téléphone :

vins@chateaudeleclair.com
04 74 68 76 27

Revera

Revera remercie tous ses partenaires producteurs et points de collecte, qui oeuvrent au quotidien au développement du réemploi en France.

Merci également à tous les usagers du service, qui changent durablement leurs habitudes de consommation, en rapportant régulièrement leurs bouteilles en points de collecte.
Nous remercions également la SICAREX Beaujolais pour son engagement sans faille en faveur du réemploi, et la réalisation conjointe de ce livre blanc.

A votre écoute pour répondre à toutes vos questions sur le réemploi :

contact@revera.fr
revera.fr

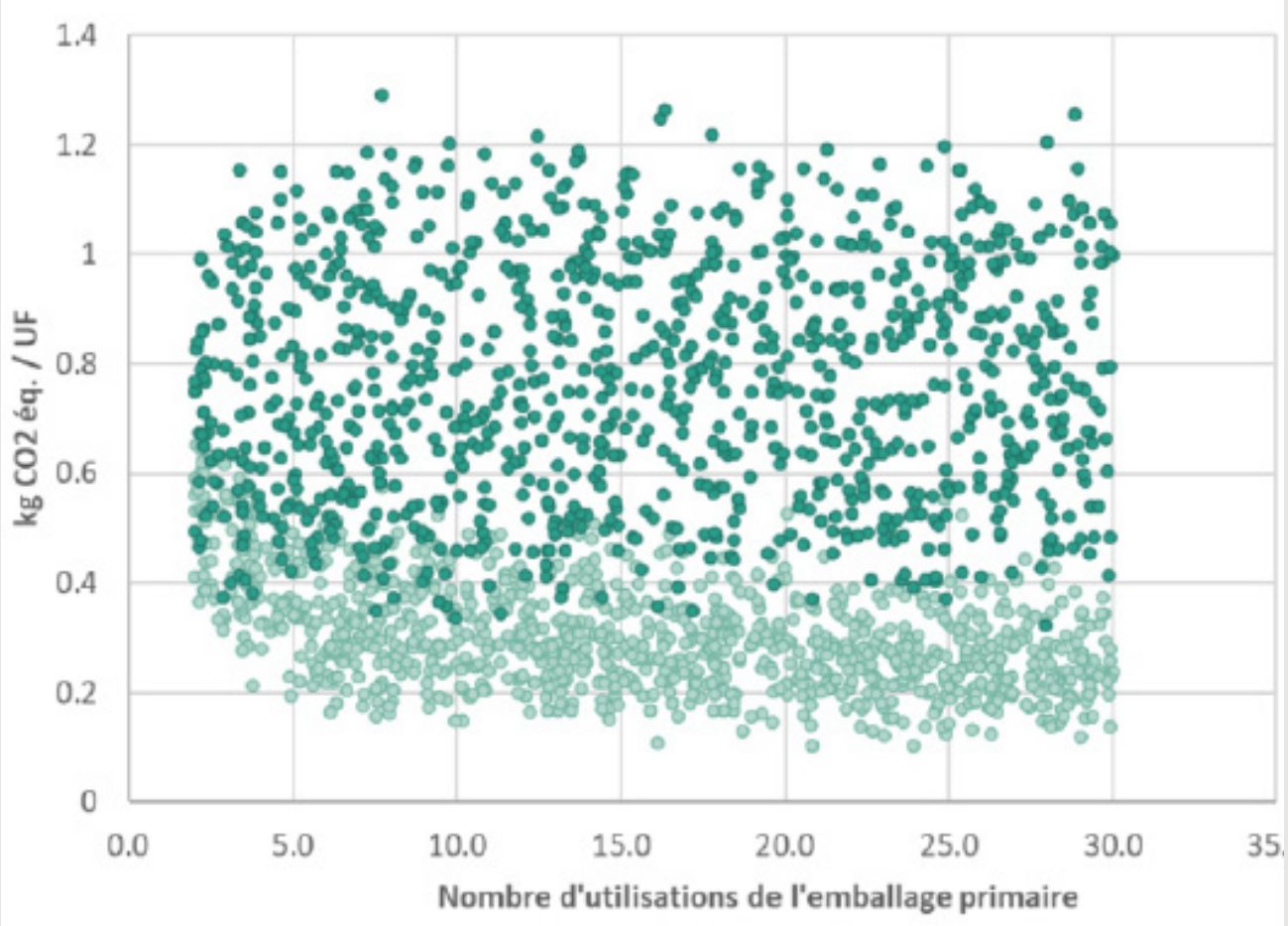


ANNEXES

FOCUS SUR L'EMPREINTE CARBONE
ÉTUDE ET CAS PRATIQUE

Les résultats de l'étude de l'ADEME de 2023, notamment le schéma ci-contre, qui compare l'empreinte carbone d'une bouteille recyclée et celle d'une bouteille réemployée, démontre la pertinence environnementale du réemploi par rapport au recyclage.

En effet, sur l'ensemble des combinaisons de critères étudiées (poids de l'emballage, distance de collecte, etc), l'impact carbone du réemploi (vert clair) est très majoritairement inférieur à celui du recyclage (vert foncé)



Comparaison multiparamètres des émissions de CO_2 selon le nombre d'utilisations, entre une bouteille en verre réemployable distribuée en caisse en PEHD, et une bouteille en verre à usage unique vendue avec un emballage de regroupement à usage unique, toutes deux distribuées aux particuliers.
Légende :

- Vert foncé : bouteille verre perdu (usage unique)
- Vert clair : bouteille verre réemployable

Source : Ademe 2023, Scénario 2

FOCUS SUR L'EMPREINTE CARBONE
ÉTUDE ET CAS PRATIQUE

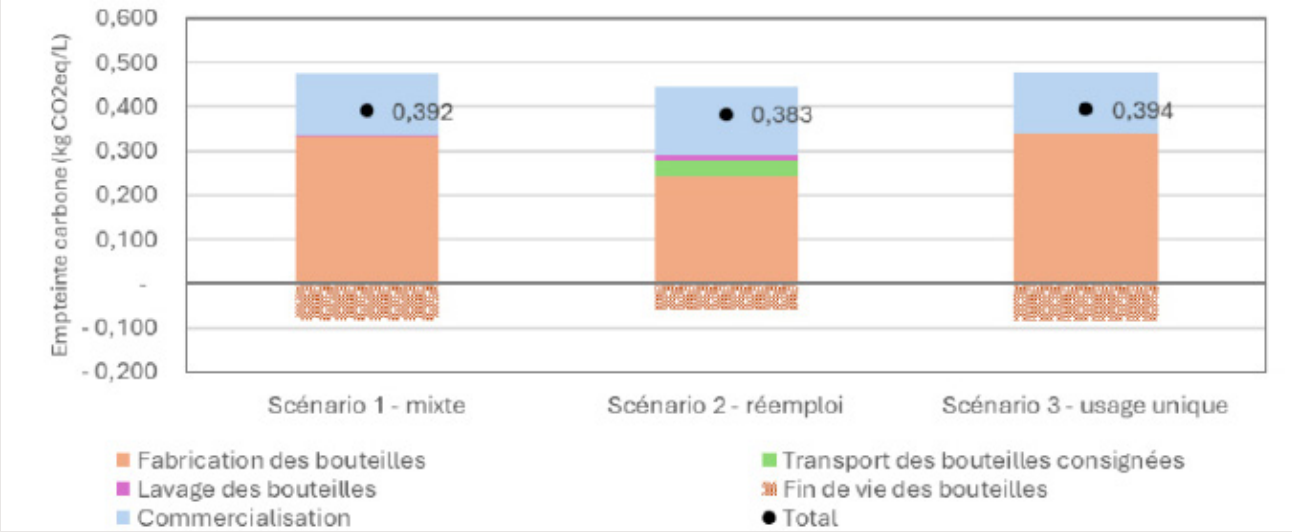
Pour aller plus loin, la SICAREX Beaujolais a imaginé, avec le Pôle Évaluation Environnementale de l'IFV, trois scénarios afin de mesurer les bénéfices imputables au réemploi sur l'empreinte carbone.

- Scénario 1 :
 600 bouteilles réemployables (560g)
 + 7500 bouteilles légères à usage unique (420g)

- Scénario 2 :
 8100 bouteilles réemployables (560g)

- Scénario 3 :
 8100 bouteilles légères à usage unique (420g)

Voici les résultats obtenus, sur l'hypothèse d'un taux de retour de 50%.



Le bénéfice du réemploi est très sensible au taux de retour. Le seuil de rentabilité carbone se situe autour de 50% de taux de retour des bouteilles. En dessous de ce taux, les modalités avec bouteilles réemployables (env. 560 g) sont moins performantes que la modalité avec bouteilles légères (env. 420g). À ce taux de retour le gain environnemental reste toutefois assez faible (env. 1%).

Avec un taux de retour de 75%, le gain environnemental est d'env. 100 g CO2eq/L, soit une réduction attendue de l'empreinte carbone totale de 9%.
Avec un taux de retour de 90%, le gain environnemental est d'env. 150 g CO2eq/L de vin, soit une réduction attendue de l'empreinte carbone totale de 14%.

Le gain maximal théorique, à 100% de taux de retour, est de 200 g CO2eq/L, soit une réduction attendue de l'empreinte carbone totale de 18%.

Scannez-moi pour
consulter le livret !